

**Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
« La Truite Bulloise »**

**Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 06 avril 2024 à
18h00 - rdv sous le préau, cour de la mairie de BULLES**

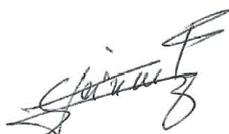
Ordre du jour Assemblée Générale Extraordinaire:

- accueil et appel des membres présents,
- élection complémentaire pour le CA et Bureau (les adhérents de 2023 + 2024 peuvent se présenter, il y a au minimum 3 places à pourvoir),
- renouvellement ou proposition des 2 membres de la commission de contrôle, rapport commission de contrôle, approbation des comptes de 2023,
- points non traités lors de la dernière AG du 09 mars 2024 : travaux, activités à envisager, organisation de l'entretien du parcours, rempoissonnements,
- questions diverses à la demande des participants.

Nous vous remercions de faire le nécessaire afin d'être tous présents lors de cette Assemblée Générale Extraordinaire indispensable pour la poursuite des activités de l'association de pêche.

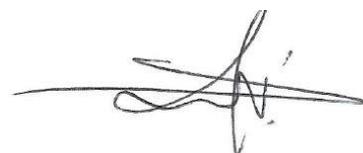
N'hésitez pas à nous contacter pour toutes questions ou renseignements complémentaires.

le Président



Joseph STEINMETZ

le Secrétaire



Antoine THOMAS